

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 1/2

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Comité central

Bases de négociation des honoraires pour 1997

Dans sa dernière séance de l'année écoulée, le CC a examiné en détail une proposition de la commission des tarifs portant sur les bases de calcul des honoraires pour 1997. Tandis que ces derniers sont soumis à de fortes pressions, les frais d'acquisition de mandats de même que les exigences auxquelles sont soumis les bureaux d'étude ne cessent, quant à eux, de croître. Il s'avère donc primordial de définir exactement l'étendue des prestations liées à chaque mandat particulier afin d'établir, autant que faire se peut, des offres d'étude forfaitaires. Face à la chute des prix dans la construction, c'est en effet le seul moyen de parvenir – sur les mêmes bases qu'en 1996 – à un calcul équitable des honoraires en fonction des prestations à fournir. Dans cette optique, l'évaluation statistique d'objets de référence est une tâche prépondérante pour permettre la comparaison d'offres et les commissions concernées ont reçu le mandat d'établir une telle évaluation.

Nouveauté: prix indicatifs pour travaux d'expertise

Le CC a salué l'initiative de la commission des tarifs de fixer des prix indicatifs pour les travaux d'expertise ponctuels. S'appliquant à des interventions de courte durée, caractérisées par un important transfert de savoir-faire et une forte plus-value pour le mandant, ce tarif indicatif a été arrêté à des montants forfaitaires de Fr. 1200.–, respectivement Fr. 2400.–, pour une demi-journée ou une journée de travail.

Révision du cahier technique 2007 «Assurance de la qualité dans la construction»

La révision du cahier technique 2007 a donné lieu à des débats animés. Le CC propose de distinguer clairement les quatre (nouvelles) parties du cahier (soit ISO 9000ss; directives de qualité destinées aux bureaux qui ne visent pas de certification; certification; gestion de la qualité par projets), de présenter la vocation particulière de chacune et d'éditer le cahier sous forme de recueil. Bien que certaines requêtes spécifiques des architectes aient partiellement été intégrées à l'ouvrage, le CC constate que ceux-ci demandent encore des éclaircissements concernant ces questions de qualité. Les travaux sur les documents reflétant le point de vue des architectes doivent donc être poursuivis pour que ces derniers soient également publiés. Le CC pense en outre qu'un recueil d'études de cas bien documentés serait à même d'améliorer la compréhension des enjeux relatifs à la gestion de la qualité.

La SIA comme plate-forme commune pour les questions liées aux concours et adjudications

Dans le cadre de l'attribution des marchés publics, de nouvelles dispositions concernant les concours doivent être établies à la satisfaction de toutes les parties concernées. A l'issue d'une réunion à laquelle ont participé des responsables cantonaux des travaux, des représentants de la Confédération, de la commission SIA des concours, ainsi que du groupe de travail «Adjudication des marchés publics» créé par le CC, il a été reconnu que la SIA constitue la plate-forme de discussion la mieux à même de gérer cette tâche ur-

gente. Afin de parer au danger de voir s'imposer une forme de concours basé strictement sur les honoraires, il est en effet urgent d'agir: le premier trimestre 1997 verra donc la parution concertée de deux documents, dont l'un traitera des procédures d'adjudication et l'autre de la réglementation des concours de projets et des concours pour l'attribution de mandats de prestations globales. Le premier devra décrire avec précision les différents modes d'attribution et établir une terminologie claire pour s'y référer. C'est le groupe de travail «Adjudication des marchés publics», dirigé par G. Anastasi (membre du CC), qui a été chargé de cette tâche. Quant à la question des concours, elle sera traitée par un petit groupe de travail dirigé par T. O. Nissen, président de la commission des concours, et composé de D. Suter (représentant des ingénieurs civils), W. Waldhauser (installations techniques du bâtiment), J.-P. Dresco et A. Bamert (respectivement architectes cantonaux de Vaud et de St-Gall), H.P. Jost (de l'Office des constructions fédérales) et de W. Ramseier (de la FAS). L'objectif de ces travaux est d'apporter un soutien aux mandants et aux mandataires. Les uns comme les autres doivent en effet faire leurs expériences au sein des nouvelles conditions cadres et acquérir la maîtrise des méthodes qui s'y appliquent.

Eric Mosimann
Secrétaire général de la SIA

Appel du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA

Le groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA invite les membres, les sections et les groupes spécialisés, à titre individuel ou collectif, à lui communiquer leurs réflexions de fond sur l'avenir des professions représentées dans notre Société et l'avenir de la SIA elle-même.

Forme: maximum deux pages
Délai: fin janvier 1997
Adresse: M. Jean-Daniel Clavel,
rue du Rocher 33,
2000 Neuchâtel
Jean-Daniel Clavel
Président du groupe de réflexion
sur l'avenir de la SIA

Bases juridiques – journées d'études

Ces journées, qui peuvent être fréquentées de manière indépendante, ont pour but d'aborder, de manière théorique et pratique, les problèmes d'ordre juridiques rencontrés le plus fréquemment dans l'exercice des professions d'architecte et d'ingénieur. En fonction de la pratique quotidienne des membres SIA, trois thèmes principaux ont été retenus. Il s'agit de la notion juridique de l'entreprise en tant qu'entité, des contrats de mandataires et de leurs formes multiples et nouvelles ainsi que des aspects juridiques, souvent inattendus, liés à la direction de travaux. L'objectif de ces journées est de présenter quelques bases fondamentales du droit qui concerne l'exercice de nos professions, en essayant d'appliquer cet adage vieux comme le monde: « il vaut mieux prévenir que guérir ». Après une introduction théorique, l'aspect juridique se rapportant à l'objet étudié est analysé sur la

base d'un ou de plusieurs cas que les participants sont invités à résoudre en groupe de travail. La fin de la journée est réservée aux questions des participants portant sur les problèmes juridiques qu'ils rencontrent dans leur pratique quotidienne.

Le contenu de chaque journée peut se résumer de la manière suivante:

1. *Aspects juridiques liés à l'entreprise en tant qu'entité sociale et commerciale* (27 février 1997)
 - SA, SARL, société simple, communauté de travail
 - Contrats de travail
 - Contrat de mandat et contrat d'entreprise
 - Pouvoir de représentation du maître de l'ouvrage
2. *Aspects juridiques liés aux contrats* (6 mars 1997)
 - Contrat 1015, 1016, 1012 (MP95)
 - Consortiums de mandataires
 - Sous-traitance de mandats (également dans le cadre du contrat 1015)

– Signification juridique des normes et recommandations SIA

3. *Aspects juridiques liés à la direction des travaux* (13 mars 1997)

- Valeur juridique des documents (PV, journaux de chantier)
- Pouvoir de représentation MO, DT-patron
- Contrat d'entreprise, délais de garanties (effets suspensifs)
- Signification juridique des normes et recommandations SIA

L'ensemble de ces cours est placé sous la responsabilité de M. Nicolas Schaller, lic. en droit, avocat et juriste au secrétariat de la SIA. Le délai d'inscription est fixé au 27 janvier 1997. Les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou par fax au secrétariat romand de FORM:

M. J.-C. Chevillat, arch.
cp 214, 2900 Porrentruy,
tél 032/466 54 33,
fax 032/466 27 56

Lu pour vous

La section genevoise de la SIA se préoccupe depuis longtemps d'améliorer l'image de la SIA auprès des partenaires de nos professions ainsi que du public. Voici comment l'hebdomadaire Entreprise romande rend compte de la dernière démarche de cette section. Nous remercions nos excellents confrères de leur aimable autorisation de reproduire cet article.

Rédaction

Ingénieurs et architectes

La SIA en crise d'identité cherche à éviter l'éclatement

La section genevoise de la société faîtière, qui désire également mieux communiquer, vient d'éditer une revue exposant les problèmes des professionnels de l'art de construire.

La SIA (Société suisse des ingénieurs et architectes), société faîtière de plusieurs professions scientifiques et techniques, qui réunit notamment ingénieurs civils et architectes, atteindra l'an prochain l'âge respectable de 160 ans. Cependant, la « vieille dame », a dit le président de la section genevoise, l'ingénieur civil Edouard Borloz, au cours d'une réunion de presse, vit actuellement une « crise d'identité » et elle est en proie à de fortes tensions à la suite de sa décision – sous la pression de la commission fédérale de la concurrence – de rendre non obligatoires pour ses membres les règlements concernant les honoraires. « Elle doit donc évoluer et préparer son futur. »

C'est pourquoi une commission de l'avenir a été créée récemment, réunissant dix membres de toute la Suisse, qui cherchera à savoir s'il vaut la peine que les architectes, les ingénieurs civils, les ingénieurs géomètres, les ingénieurs électriques, les ingénieurs mécaniciens et autres spécialistes continuent à rester au sein de la même société faîtière, ou si la SIA ne doit devenir qu'un simple organisme de normes, ou encore « autre chose ». Certains architectes romands lorgnent déjà du côté de la France pour voir s'il n'existerait pas là-bas de nouvelles possibilités.

Une organisation sans équivalent

« Toutefois, on aurait tout à perdre à faire éclater la SIA, dit avec vigueur le président Borloz. D'autant qu'une telle société n'existe nulle part ailleurs. » D'ailleurs, les

normes SIA sont passablement lues à l'étranger et dans les deux langues (français et allemand). Comme l'a relevé son vice-président, Sully-Paul Vuille, la SIA constitue le seul organe suisse de référence dans l'art de construire tant dans le domaine des normes que dans celui de la déontologie. Cette association, qui chapeaute sur le plan national les mandataires de la construction, ingénieurs du génie civil et architectes, constraint ses membres à respecter une certaine qualité dans l'art de construire.

Aujourd'hui, bon nombre de membres genevois de la SIA regrettent d'avoir approuvé si vite, l'an passé, la suppression de l'article 6 concernant les règlements sur les honoraires, car c'est la porte ouverte, estiment-ils, à la construction au rabais. Il aurait fallu attendre, estime Edouard Borloz, avant de prendre une pareille décision. L'actuel président, en fonction jusqu'en mars prochain, admet avoir «tourné sa veste» car il se rend compte qu'un architecte ne peut pas travailler à des prix manifestement trop bas.

D'ailleurs, nombre de membres qui s'étaient affiliés à la SIA uniquement pour la protection des tarifs ont quitté cette société faîtière, laquelle ne revêt désormais plus guère d'intérêt pour eux.

Une revue tirée à près de 63 000 exemplaires

Quoiqu'il en soit, la section genevoise de la SIA a décidé d'adopter une nouvelle stratégie de communication à l'égard du public et des professionnels, à la suite d'un sondage réalisé par l'agence de conseil *Expansion SA* pour le compte de l'association faîtière. Ainsi, la SIA genevoise vient d'éditionner une revue intitulée *Perspectives SIA* qui paraîtra deux fois par an. Cette publication «devrait permettre de diffuser très largement et d'exposer objectivement et sans polémique les problèmes qui se posent aujourd'hui aux ingénieurs et aux architectes.»

Quelque 2800 exemplaires ont déjà été envoyés aux membres du Conseil d'Etat, aux maires des communes, aux notaires et avocats genevois ainsi qu'aux 800 membres de la SIA genevoise.

Soixante mille exemplaires seront encore distribués dans le public de manière ciblée. Ce premier numéro, qui vient de sortir de presse, a pour thème la créativité.

Philippe Zutter

Section neuchâteloise

Candidatures

M. Michel Baur, architecte diplômé UPAUS (Parrains: MM. Pierre Meystre et Eric Ryser)

M. Stéphane Mingot, ing. du génie rural dipl. EPF (Parrains: MM. Jean-Luc Sautier et Rolf Frischknecht)

M. Antoine Guilhen, architecte diplômé EAP Nanterre (Parrains: MM. Jacques-H. Singer et Nicolas Kosztsics)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Lettre ouverte

Avenir de la SIA

IAS N° 25 du 20 novembre 1996

A la suite de la parution d'une lettre de notre collègue ingénieur mécanicien SIA Paul Huguenin, préoccupé par la composition de la Commission SIA de l'avenir, le président de cette dernière a tenu à répondre à notre correspondant.

Nous publions ici sa réponse, qui sera d'un grand intérêt pour tous les membres SIA à qui l'avenir de leur société tient à cœur.

Rédaction

Monsieur et cher collègue,
[...]

Je comprends votre préoccupation. A vrai dire, j'espérais une telle prise de position et je vous en remercie. L'occasion m'est ainsi donnée de préciser dès le départ l'esprit dans lequel nous entendons travailler. La recherche «d'un large consensus fondamental sur les buts, les structures et les tâches de la SIA» interpelle directement l'avenir de la société civile et le rôle

futur des ingénieurs et des architectes. Il est donc évident que les préoccupations de tous les corps de métiers membres de la SIA devront être prises en compte, cela d'autant plus qu'il faudra impérativement exploiter les synergies entre architectes, ingénieurs civils, électriciens, mécaniciens, chimistes, agronomes, forestiers, etc., pour le bien-être de tous ces corps de métier et, évidemment, du pays dans son ensemble.

Trop engoncée dans un corset tétanisant de lois, règlements, directives et circulaires, notre société civile ne pourra se revitaliser que si elle s'appuie sur la réflexion et l'approche systémiques qui sont justement l'atout des ingénieurs et des architectes: dans cette perspective également, toutes les professions de la SIA ont une contribution aussi utile qu'indispensable à fournir.

C'est ce que j'ai déclaré lors de la réunion des présidents de sections et groupes spécialisés à Bienne, le 8 novembre dernier. A cette occasion, j'ai clairement indiqué que nous prendrions un soin tout particulier des professions et sections non représentées dans le groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA. Je me suis